

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : LAVAGE CREME MAINS ENVOL

Code du produit : 16764

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit pour le lavage des mains. Usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Stéarinerie et Savonnerie de Nîmes..

Adresse : Zone Industrielle de Grézan.30034.NIMES.FRANCE.

Téléphone: 04 66 02 16 16. Fax:.

qualite-nectra@notilia.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.



Le mélange est à usage cosmétique rincé.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Joinposition .			
Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 68891-38-3	GHS05		0 - 5 %
EC: 500-234-8	Dgr		
REACH: 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2, H315		
	Eye Dam. 1, H318		
ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS,			
SULFATES, SELS DE SODIUM (>1			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (RÉGLEMENT (CE) n° 1907/2006 - REACH) LAVAGE CREME MAINS ENVOL - 16764		Version 7.1 (04-09-2023) - Page 2/10	
<2.5 MOL OE)			
CAS: 68155-07-7	GHS05, GHS09	0 - 3 %	
EC: 931-329-6	Dgr		
REACH: 01-2119490100-53	Skin Irrit. 2, H315		
	Eye Dam. 1, H318		
AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED)	Aquatic Chronic 2, H411		
AND C18-UNSTAD., N, N-BIS			

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 68891-38-3	Eye Dam. 1: H318 C>= 10%	orale: ETA = 4100 mg/kg PC
EC: 500-234-8	Eye Irrit. 2: H319 5% <= C < 10%	
REACH: 01-2119488639-16		
ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS,		
SULFATES, SELS DE SODIUM (>1		
<2.5 MOL OE)		



Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)



Autres données :

(HYDROXYETHYL)

Ingrédients : AQUA, SODIUM LAURETH SULFATE, COCAMIDE DEA, SODIUM CHLORIDE, PARFUM, GLYCOL DISTEARATE, MAGNESIUM NITRATE, COCAMIDE MEA, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE, MAGNESIUM CHLORIDE, LACTIC ACID.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.



4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.



En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des 'eventuels soins m'edicaux imm'ediats et traitements particuliers n'ecessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)



5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

(

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.



Pour les non-secouristes

Eloigner le personnel superflu.



Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.



6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer à grande eau la zone de renversement.

Collecter les eaux de rinçage.



6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.



Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.



7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.



Stockage

Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des sources de chaleur et du gel. Refermer correctement les récipients après usage. Ne pas stocker dans des récipients ouvert et/ou non étiquetés.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.



Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSTAD., N, N-BIS (HYDROXYETHYL) (CAS: 68155-07-7)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 4.16 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 73.4 mg de substance/m3

Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 6.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 0.056 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 21.7 mg de substance/m3

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

 Utilisation finale :
 Travailleurs

 Voie d'exposition :
 Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 2750 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 175 mg de substance/m3

Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 1650 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

DNEL: 52 mg de substance/m3

Cone

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSTAD., N, N-BIS (HYDROXYETHYL) (CAS: 68155-07-7)

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.007 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 0.0007 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC : 0.024 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC : 0.0424 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : 0.0189 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC : 830 mg/l

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.946 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 0.24 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC: 0.024 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 0.071 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 5.45 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 0.545 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Eviter toute exposition inutile.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

- Protection des mains

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

- Protection du corps

Etat physique

Aucune mesure de protection requise, dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

, es			
	Etat Physique :	Liquide Visqueux.	
(1)	Couleur		
	Couleur:	Incolore irisé à blanc.	
W	Odeur		
	Seuil olfactif:	Non précisé.	
	Odeur:	Florale.	
W)	Point de fusion		
	Point/intervalle de fusion :	Non précisé.	
W	Point de congélation		
	Point/intervalle de congélation :	Non précisé.	
₩	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
	Point/intervalle d'ébullition :	Non concerné.	
Ç	Inflammabilité		
	Inflammabilité (solide, gaz) :	Non précisé.	
Ç	Limites inférieure et supérieure d'explosion		
	Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) :	Non précisé.	
	Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) :	Non précisé.	
Q)	Point d'éclair		
	Intervalle de point d'éclair :	PE > 100°C	
W	Température d'auto-inflammation		
	Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non concerné.	
W	Température de décomposition		
	Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.	
₩	рН		
	pH en solution aqueuse :	Non précisé.	
	pH:	6.00 +/-1.	
		Neutre.	
W	Viscosité cinématique		
	Viscosité :	4000 - 6000 cP à 20°C	
W)	Solubilité		
	Hydrosolubilité :	Soluble.	
	Liposolubilité :	Non précisé.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 - LAVAGE CREME MAINS ENVOL - 16764	REACH) Version 7.1 (04-09-2023) - Page 6/10
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non précisé.
Pression de vapeur	
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	1.05 +/- 0.02
Densité de vapeur relative	
Densité de vapeur :	Non précisé.

0.11

COV (g/l) : 9.2.1. In:

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

9.2. Autres informations

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.



10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel



10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.



11.1.1. Substances



Toxicité aiguë :

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSTAD., N, N-BIS (HYDROXYETHYL) (CAS: 68155-07-7)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Par voie orale : DL50 = 4100 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Effet observé : Irritation globale

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)



Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSTAD., N, N-BIS (HYDROXYETHYL) (CAS: 68155-07-7)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Non sensibilisant.

Pig Maximisation Test):

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Non sensibilisant.

Pig Maximisation Test):

Espèce : Porc de Guinée

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

√
N

Mutagénicité sur les cellules germinales :

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Aucun effet mutagène.

OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro): Négatif.

(1)

Toxicité pour la reproduction :

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Aucun effet toxique pour la reproduction

~

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

Aucune donnée n'est disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non classé.

🙀 Cancérogénicité :

Non classé.

Toxicité pour la reproduction :

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Non classé.

Danger par aspiration :

Non classé.

11.2. Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité



12.1.1. Substances

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSTAD., N, N-BIS (HYDROXYETHYL) (CAS: 68155-07-7)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 2.4 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 3.2 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 18.6 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 7.1 mg/l

Espèce : Danio rerio Durée d'exposition : 96 h

NOEC > 1 mg/l

Espèce : Leuciscus idus

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 7.4 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

NOEC > 0.1 mg/l

Espèce: Daphnia magna

OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues : CEr50 > 27.7 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

Toxicité pour les plantes aquatiques : Durée d'exposition : 72 h



12.1.2. Mélanges

Non classé.



12.2. Persistance et dégradabilité



12.2.1. Substances

AMIDES, C8-18 (EVEN NUMBERED) AND C18-UNSTAD., N, N-BIS (HYDROXYETHYL) (CAS: 68155-07-7)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est

considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

ALCOOLS,C12-C14, ÉTHOXYLÉS, SULFATES, SELS DE SODIUM (>1 <2.5 MOL OE) (CAS: 68891-38-3)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est

considérée comme ne se dégradant pas rapidement.



12.2.2. Mélanges

Aucune donnée sur le mélange n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.



12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.



12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.



Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION



Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

 $Le\ m\'elange\ ne\ contient\ pas\ de\ substance\ soumise\ \grave{a}\ restriction\ selon\ l'annexe\ XVII\ du\ r\`eglement\ REACH\ (CE)\ n°\ 1907/2006\ :$

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des cosmétiques (Règlement CE n° 1223/2009) :

AQUA, SODIUM LAURETH SULFATE, COCAMIDE DEA, SODIUM CHLORIDE, PARFUM, GLYCOL DISTEARATE, MAGNESIUM NITRATE, COCAMIDE MEA, METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE AND METHYLISOTHIAZOLINONE, MAGNESIUM CHLORIDE, LACTIC ACID

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC: La concentration sans effet observé.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.